

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : TRIDEM™ B Herbicide  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

##### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY  
SUITE 240, 115 QUARRY PARK RD. SE  
CALGARY AB, T2C 5G9  
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Corteva Canada Solutions: 1-800-667-3852

##### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire, Système nerveux central)

#### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.  
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.  
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.  
**Intervention:**  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.  
**Entreposage:**  
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.  
**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Étiquetage supplémentaire

Le pourcentage du mélange qui suit consiste d'ingrédient(s) de toxicité aiguë inconnue par inhalation: 5.7283 %

### Autres dangers

Inconnu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

#### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Florasulam	Florasulam	145701-23-1	0.5
Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester	Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester	81406-37-3	14.45
Solvant naphtha (pétroleum), light aromatic	Solvant naphtha (pétroleum), light aromatic	64742-95-6	$\geq 30 - < 40$ *
1,2,4-Triméthylbenzène	1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	$\geq 3 - < 10$ *
Propylèneglycol	Propylèneglycol	57-55-6	$\geq 3 - < 10$ *
1,3,5-Triméthylbenzène	1,3,5-Triméthylbenzène	108-67-8	$\geq 1 - < 3$ *
Cumène	Cumène	98-82-8	$\geq 1 - < 3$ *
Reste	Reste	Non attribuée	$> 10$

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.  
Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement.  
Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.  
Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.  
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

Avis aux médecins : Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient.  
Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider.  
Aucun antidote spécifique.  
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.  
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.  
Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.  
Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistante.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.  
Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.

Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.  
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Autres informations : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.  
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	05/16/2024	800080002860	05/13/2024
			Date de la première parution: 05/10/2024

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.

Enlever toute source d'allumage.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter tout déversement dans l'environnement.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.  
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.  
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0	Date de révision: 05/16/2024	Numéro de la FDS: 800080002860	Date de dernière parution: 05/13/2024 Date de la première parution: 05/10/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.  
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.  
N'utiliser que dans des endroits munis d'une ventilation aspirante à l'épreuve des explosions.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.  
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.  
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Ne pas fumer.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Ne pas avaler.  
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.  
Défense de fumer.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Garder dans des contenants proprement étiquetés.  
Garder hermétiquement fermé.  
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.  
Oxydants forts  
Peroxydes organiques  
Solides inflammables  
Liquides pyrophoriques  
Les substances et les mélanges auto-échauffantes  
Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau, émettent des gaz inflammables

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

Produits explosifs  
Gaz

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), light aromatic	64742-95-6	TWA	100 mg/m3	Dow IHG
		STEL	300 mg/m3	Dow IHG
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
Fluroxypyr 1-methylheptyl ester	81406-37-3	TWA	10 mg/m3	Dow IHG
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	TWA	25 ppm 123 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	25 ppm	CA QC OEL
		TWA	25 ppm	CA BC OEL
		TWA	25 ppm	ACGIH
		TWA	10 ppm	ACGIH
Propylèneglycol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m3	CA ON OEL
		TWA	25 ppm 123 mg/m3	CA AB OEL
1,3,5-Trimethylbenzene	108-67-8	TWA	25 ppm 123 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	25 ppm	CA QC OEL
		TWA	25 ppm	CA BC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH
		TWA	50 ppm 246 mg/m3	CA AB OEL
Cumene	98-82-8	TWA	25 ppm	CA BC OEL
		STEL	75 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 246 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	5 ppm	ACGIH

#### Mesures d'ordre technique

: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.  
Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.

Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Polyéthylène chloré. Néoprène. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide

Couleur : Blanc

Odeur : Semblable à celle de l'essence

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 4.5 (23.1 °C)  
Concentration: 1 %  
Méthode: Electrode de pH

Point/intervalle de fusion : Sans objet

Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 57.8 °C



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

Méthode: Coupelle fermée, vase clos

Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable aux liquides
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.9861 g/cm <sup>3</sup> (20 °C) Méthode: OECD 109
Solubilité	:	
Solubilité dans l'eau	:	Emulsion
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	180 - 2000 mm <sup>2</sup> /s ( 20 °C)
Propriétés explosives	:	Non
Propriétés comburantes	:	Pas de hausse significative (>5°C) de la température.
Tension superficielle	:	Donnée non disponible

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut former un mélange poussière-air explosif.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	:	Acides forts Bases fortes
Produits de décomposition dangereux	:	Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.52 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: Brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

##### Composants:

##### Florasulam:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6,000 mg/kg  
DL50 (Souris): > 5,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.0 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

##### Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.16 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### **Solvant naphtha (petroleum), light aromatic:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,500 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Il est possible d'atteindre des concentrations de vapeurs qui, en une seule exposition, pourraient être dangereuses.  
Possibilité d'irritation respiratoire et de dépression du système nerveux central.  
Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des étourdissements et de la somnolence dégénérant en perte de coordination et de conscience.
- CL50 (Rat): > 10.2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

### **1,2,4-Trimethylbenzene:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 3,400 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une exposition excessive et prolongée peut provoquer des effets nocifs graves, et même la mort.  
Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons.  
Peut provoquer des effets sur le système nerveux central.  
Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.
- CL50 (Rat): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

### **Propylèneglycol:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin): 317.042 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### **1,3,5-Trimethylbenzene:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 6,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 10.2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Symptômes: Pas de mortalité suite à une exposition à une atmosphère saturée.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3,440 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

### **Cumene:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,260 mg/kg  
Remarques: Un contact avec la langue peut provoquer une sensation de brûlure et un excès de salivation.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 17.6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg

### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

#### **Produit:**

- Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Irritation de la peau  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### **Composants:**

##### **Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:**

- Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **1,2,4-Trimethylbenzene:**

- Résultat : Irritation de la peau

##### **Propylèneglycol:**

- Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **1,3,5-Trimethylbenzene:**

- Résultat : Irritation de la peau

##### **Cumene:**

- Résultat : Pas d'irritation de la peau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### **Lésion/irritation grave des yeux**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### **Composants:**

##### **1,2,4-Triméthylbenzene:**

Résultat : Irritation des yeux

##### **Propylèneglycol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### **1,3,5-Triméthylbenzene:**

Résultat : Irritation des yeux

##### **Cumene:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Produit:**

Type d'essai : Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce : Souris  
Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### **Composants:**

##### **Florasulam:**

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

##### **Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:**

Espèce : Cobaye  
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

##### **Solvant naphtha (pétroleum), light aromatic:**

Remarques : Pour un ou des produits semblables:  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

##### **1,2,4-Triméthylbenzene:**

Remarques : Pour un ou des produits semblables:  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### Propylèneglycol:

Espèce : humain  
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

### 1,3,5-Trimethylbenzene:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.  
Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

### Cumene:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

### Mutagenécité de la cellule germinale

#### Composants:

#### Florasulam:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

#### Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

#### Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

#### 1,2,4-Trimethylbenzene:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

#### Propylèneglycol:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

#### 1,3,5-Trimethylbenzene:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

#### Cumene:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### Cancérogénicité

#### Composants:

#### Florasulam:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### **Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:**

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Fluroxypyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **Solvant naphtha (pétroleum), light aromatic:**

Cancérogénicité - Évaluation : Le xylène ne s'est pas montré cancérigène pour les rats et les souris dans les études biologiques du Programme Toxicologique National (USA).

### **Propylèneglycol:**

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **Cumene:**

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

A provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire., Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Composants:**

#### **Florasulam:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

#### **Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

#### **Solvant naphtha (pétroleum), light aromatic:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.  
A seulement causé des malformations congénitales dans des animaux de laboratoire à des doses produisant une toxicité sévère dans la mère., Des doses excessives de xylène administrées par voie orale à des souris gravides ont entraîné une hausse des fissures palatines, anomalie commune du développement chez les souris. Dans des études sur des animaux, l'inhalation de xylène a provoqué des effets toxiques chez les fœtus mais aucune malformation congénitale.

#### **1,2,4-Triméthylbenzène:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### **Propylèneglycol:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.  
- Évaluation N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

### **1,3,5-Trimethylbenzene:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.  
- Évaluation Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### **Cumene:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Évaluation N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le foetus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

### **STOT - exposition unique**

#### **Produit:**

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

#### **Composants:**

##### **Solvant naphtha (petroleum), light aromatic:**

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

##### **1,2,4-Trimethylbenzene:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **Propylèneglycol:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

##### **1,3,5-Trimethylbenzene:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **Cumene:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### **STOT - exposition répétée**

#### **Produit:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### **Florasulam:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.

### **Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **Solvant naphtha (pétroleum), light aromatic:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Sang.  
Reins.  
Foie.  
Les animaux de laboratoire exposés à des concentrations élevées de xylène ont subi une perte d'acuité auditive; de tels effets n'ont pas été constatés chez les humains.  
Pour le ou les composants mineurs:  
Cumène.  
Yeux.

### **1,2,4-Triméthylbenzene:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Voies respiratoires.

### **Propylèneglycol:**

Remarques : Dans quelques rares cas, une exposition excessive répétée au propylène glycol peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

### **1,3,5-Triméthylbenzene:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **Cumène:**

Remarques : On a observé des cataractes chez les rats exposés aux vapeurs de cumène.

### **Toxicité par aspiration**

#### **Produit:**

Aucune classification de toxicité par aspiration

#### **Composants:**

##### **Florasulam:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Solvant naphtha (pétroleum), light aromatic:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### **1,2,4-Triméthylbenzene:**

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### **Propylèneglycol:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **1,3,5-Triméthylbenzene:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### Cumène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 18.6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en dynamique  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 27 - 35 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.
- ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1.730 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.235 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 14 d  
Type d'essai: Essai en statique  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- ErC50 (Lemna gibba): 0.156 mg/l  
Durée d'exposition: 7 d  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- NOEC (Lemna gibba): 0.0274 mg/l  
Durée d'exposition: 7 d  
Méthode: Directives du test 221 de l'OECD  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.0476 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 14 d

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

Type d'essai: Essai en statique  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 320 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d  
Point final: survie  
BPL: oui

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 200 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
BPL: oui

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 215.8 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
BPL: oui

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 2,000 mg/kg

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Composants:

#### Florasulam:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 292 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.00894 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

CE50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): > 0.305 mg/l  
Point final: Inhibition de la croissance

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

---

	Durée d'exposition: 14 d
Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique)	: 100
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 119 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 28 d Type d'essai: Essai en dynamique
	NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 2.9 mg/l Point final: Autre Durée d'exposition: 33 d Type d'essai: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 38.90 mg/l Point final: croissance Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en semi-statique
	NMTA (Niveau maximum toxique acceptable) (Daphnia magna (Puce d'eau)): 50.2 mg/l Point final: croissance Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en semi-statique
Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 100
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,320 mg/kg Durée d'exposition: 14 d
Toxicité pour les organismes terrestres	: Remarques: Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).  DL50 par voie orale (Coturnix japonica (Caille japonaise)): 1047 mg/kg poids corporel.  CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,000 ppm Durée d'exposition: 8 d  DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h  DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h
<b>Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:</b>	
Toxicité pour les poissons	: Remarques: Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

		CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.225 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.183 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (diatomée de l'espèce de la navicule): 0.24 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
		EbC50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 0.47 mg/l Durée d'exposition: 72 h
		ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.410 mg/l Durée d'exposition: 96 h
		ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.075 mg/l Durée d'exposition: 14 d
		NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.031 mg/l Durée d'exposition: 14 d
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 0.32 mg/l
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg
Toxicité pour les organismes terrestres	:	Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
		DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2000 mg/kg poids corporel. Durée d'exposition: 5 d
		CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.
		DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h
		DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### **Solvant naphtha (petroleum), light aromatic:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9.22 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 2.9 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 6500 mg/kg par voie alimentaire.  
Durée d'exposition: 8 d

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2150 mg/kg poids corporel.  
Durée d'exposition: 21 d

### **Évaluation écotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **1,2,4-Triméthylbenzène:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 7.7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.6 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 2.356 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

### **Évaluation écotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Propylèneglycol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 18,340 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 19,000 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 13,020 mg/l  
Point final: nombre de descendants  
Durée d'exposition: 7 d  
Type d'essai: Essai en semi-statique
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l  
Durée d'exposition: 18 h
- 1,3,5-Triméthylbenzène:**  
Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.  
  
CL50 (Carassius auratus (Poisson rouge)): 12.5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en dynamique  
Méthode: Méthode non spécifiée.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 6 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EbC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 25 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.4 mg/l  
Point final: nombre de descendants  
Durée d'exposition: 21 d  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente
- Évaluation écotoxicologique**  
Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.
- Cumène:**  
Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.0 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 2.6 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.35 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50 par voie orale (carouge à épaulettes (Agelaius phoeniceus)): > 98 mg/kg
<b>Persistance et dégradabilité</b>		
<b>Composants:</b>		
<b>Florasulam:</b>		
Biodégradabilité	:	Résultat: Non biodégradable Remarques: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.  Biodégradation: 2 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	:	0.012 kg/kg Le temps d'incubation: 5 d
ThOD	:	0.85 kg/kg
Stabilité dans l'eau	:	Demi-vie de dégradation: > 30 d
Photodégradation	:	Constante de vitesse: 7.04E-11 cm <sup>3</sup> /s Méthode: Estimation
<b>Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:</b>		
Biodégradabilité	:	Résultat: Non biodégradable Remarques: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.  Biodégradation: 32 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec
ThOD	:	2.2 kg/kg
Stabilité dans l'eau	:	Type d'essai: Hydrolyse Demi-vie de dégradation: 454 d



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### **Solvant naphtha (petroleum), light aromatic:**

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable  
Remarques: Pour le ou les principaux composants:  
Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).  
Pour certains composants:  
Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est faible (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène entre 2,5 et 10 %).

### **1,2,4-Trimethylbenzene:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Remarques: Ultiment, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Biodégradation: 100 %

Durée d'exposition: 1 d

ThOD : 3.19 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)  
Produit sensibilisant: Radicaux OH  
Constante de vitesse: 1.670E-11 cm3/s  
Méthode: Estimation

### **Propylèneglycol:**

Biodégradabilité : aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 81 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 96 %

Durée d'exposition: 64 d

Méthode: OECD Ligne directrice 306 ou Equivalente

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 69.000 %  
Le temps d'incubation: 5 d

70.000 %

Le temps d'incubation: 10 d

86.000 %

Le temps d'incubation: 20 d

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 1.53 kg/kg

ThOD : 1.68 kg/kg

Photodégradation : Constante de vitesse: 1.28E-11 cm3/s  
Méthode: Estimation

### **1,3,5-Trimethylbenzene:**

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable  
Remarques: En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: 50 %  
Durée d'exposition: 4.4 d  
Méthode: Calculé.  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 3.1 %  
Le temps d'incubation: 5 d

ThOD : 3.19 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)  
Produit sensibilisant: Radicaux OH  
Concentration: 1,500,000 1/cm<sup>3</sup>  
Constante de vitesse: 3.51E-11 cm<sup>3</sup>/s  
Méthode: Estimation

### Cumene:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Biodégradation: 70 %  
Durée d'exposition: 20 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 40%  
Le temps d'incubation: 5 d

62%  
Le temps d'incubation: 10 d

70%  
Le temps d'incubation: 20 d

ThOD : 3.20 kg/kg  
Méthode: Estimation

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)  
Produit sensibilisant: Radicaux OH  
Concentration: 1,500,000 1/cm<sup>3</sup>  
Constante de vitesse: 6.90E-12 cm<sup>3</sup>/s  
Méthode: Estimation

### Potentiel bioaccumulatif

#### Composants:

#### **Florasulam:**

Bioaccumulation : Espèce: Poissons

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

		Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.8 Durée d'exposition: 28 d Température: 13 °C Méthode: Mesuré
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :		log Pow: -1.22 pH: 7.0 Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
<b>Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:</b>		
Bioaccumulation :		Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Coefficient de bioconcentration (BCF): 26 Méthode: Mesuré
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :		log Pow: 5.04 Méthode: Mesuré Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
<b>Solvant naphtha (pétroleum), light aromatic:</b>		
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :		Remarques: Pour le ou les principaux composants: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5). Pour le ou les composants mineurs: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
<b>1,2,4-Triméthylbenzène:</b>		
Bioaccumulation :		Espèce: Cyprinus carpio (Carpe) Coefficient de bioconcentration (BCF): 33 - 275 Durée d'exposition: 56 d Concentration: 0.2 mg/l Méthode: Mesuré
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :		log Pow: 3.63 Méthode: Mesuré Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).
<b>Propylèneglycol:</b>		
Bioaccumulation :		Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.09 Méthode: Estimation
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :		log Pow: -1.07 Méthode: Mesuré Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
<b>1,3,5-Triméthylbenzène:</b>		
Bioaccumulation :		Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Coefficient de bioconcentration (BCF): 161 Méthode: Mesuré
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :		log Pow: 3.42 Méthode: Mesuré Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### Cumene:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons  
Coefficient de bioconcentration (BCF): 35.5  
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.4 - 3.7  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

### Reste:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### Florasulam:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 4 - 54  
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 0.7 - 4.5 d

##### Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 6200 - 43000  
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

##### Solvant naphtha (pétrole), light aromatic:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Pour le ou les principaux composants:  
Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

##### 1,2,4-Triméthylbenzène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 720  
Méthode: Estimation  
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

##### Propylèneglycol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: < 1  
Méthode: Estimation  
Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.  
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

##### 1,3,5-Triméthylbenzène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 741.65  
Méthode: Estimation  
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

### Cumene:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 800 - 2800  
Méthode: Estimation  
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

### Reste:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

### Autres effets néfastes

#### Composants:

##### **Florasulam:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Solvant naphtha (pétroleum), light aromatic:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **1,2,4-Triméthylbenzène:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Propylèneglycol:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **1,3,5-Triméthylbenzène:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Cumene:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Reste:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### UNRTDG

No. UN : UN 1993  
Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.  
(Solvent naphtha (petroleum), light aromatic, 1,2,4-Trimethylbenzene)  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
Dangereux pour l'environnement : oui

#### IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1993  
Nom d'expédition : Flammable liquid, n.o.s.  
(Solvent naphtha (petroleum), light aromatic, 1,2,4-Trimethylbenzene)  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

### Code IMDG

No. UN : UN 1993  
Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.  
(Solvent naphtha (petroleum), light aromatic, 1,2,4-Trimethylbenzene, Florasulam, Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester)  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E  
Polluant marin : oui(Florasulam, Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester)  
Remarques : Stowage category A

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

No. UN : UN 1993  
Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(solvant naphtha (pétrole) aromatique léger, 1,2,4-Trimethylbenzene)  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
Code ERG : 128  
Polluant marin : oui(Florasulame, Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr)

### Autres informations

EXEMPTÉ PAR TDG 1.33 POUR LES EXPÉDITIONS ROUTIÈRES OU FERROVIAIRES 450L OU MOINS., Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires ( PCPA ) : 33440

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version 3.0      Date de révision: 05/16/2024      Numéro de la FDS: 800080002860      Date de dernière parution: 05/13/2024  
Date de la première parution: 05/10/2024

environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

### AVERTISSEMENT IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

Ce produit est toxique pour:  
plantes terrestres non ciblées  
Organismes aquatiques

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Dow IHG	:	Dow IHG
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
Dow IHG / TWA	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
Dow IHG / STEL	:	Limite d'exposition de courte durée
Dow IHG / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## TRIDEM™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/13/2024
3.0	05/16/2024	800080002860	Date de la première parution: 05/10/2024

---

sécurité; UN - Nations unies. DSL - Liste intérieure des substances (Canada). WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail.

Date de révision : 05/16/2024  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-2257

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F